



Info@ASDCGG74

N° 0113



Le mot du Président :

Chers(e) amis(e)

Tous les membres du bureau de l'association se joignent à moi, pour vous présenter leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année. Malgré une météo peu clémente le week-end, le tableau de chasse du sanglier à la mi-saison est conséquent. La neige tombée en abondance début décembre aura rendu les animaux vulnérables. L'éthique ne doit pas être un vain mot, même si lors du vote des motions à l'assemblée générale de la Fédération nationale des chasseurs, 75% des présidents ont voté contre la création d'un conseil d'éthique dans les fédérations.

Certains chasseurs ou présidents d'ACCA en Haute Savoie ont volontairement arrêté de chasser pendant cette période sensible. D'autres «chasseurs» peu scrupuleux profitent des évolutions technologiques (colliers GPS), non pas pour récupérer leurs chiens à la fin de la chasse, mais pour savoir où va le gibier et se poster en coupant la fuite du gibier. Ces dérives nous avaient été évoquées aux journées nationales du Var.

Le chasseur doit avoir une éthique.

Nous ne manquerons pas d'aborder le sujet lors de notre assemblée générale qui aura lieu le samedi 31 mars à Faucigny. Le thème de la conférence sera sur le droit des ACCA, et Jacques Puthod assisté de Daniel Girod répondra à vos questions.

Bonne lecture et vous pouvez retrouver toutes les informations de l'association sur notre site internet.

Le président Christophe Deya

Du côté des réglages :

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée;

La solution: Le REGLAGE!

Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Cette saison, ce ne sont pas moins de 420 armes des chasseurs de tout le département qui ont été réglées par François Bovagne et son équipe du 15 juin au 26 octobre 2011.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi après-midi à partir du 12 juin 2013 dès 15 H 00 et ce jusqu'au 23 octobre 2013.

Une journée réglages aura lieu le samedi 30 août 2013 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Stand L'Arquebuse de Douvaine, route de Genève Aubonne 74140 DOUVAINE

Rens.: François BOVAGNE 04.50.94.55.67 ou email : françois.bovagne@orange.fr ou : www.asdcgg74.com

- Tir sanglier courant le samedi après midi dès 14 h 00 :

6 et 27 avril, 11 et 25 mai, 15 et 29 juin, 6 et 20 juillet, 10 et 24 août. (sous réserves de dispo. du pas de tir)

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 30 mars 2013 à FAUCIGNY



La sécurité à la chasse : le port des dispositifs fluo



La loi du 31 décembre 2008 prévoit que les mesures de sécurité relatives à la chasse sont essentiellement celles prévues dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétiques (S.D.G.C.). Ces mesures sont opposables aux chasseurs ainsi qu'aux sociétés, groupements ou associations de chasse, sauf s'il s'agit de simples recommandations.

En Haute-Savoie le 1er S.D.G.C. (2006-2012) a traité bien sûr des mesures de sécurité mais sans rendre le port des dispositifs fluo totalement obligatoire. Il l'est en principe pour les battues organisées sous l'autorité du Président de l'A.C.C.A.. Notre Fédération a par ailleurs largement distribué casquettes et gilets fluo en plus des consignes de sécurité.

Mais n'est-il pas temps d'aller plus loin ? 68 départements ont rendu obligatoire le port d'un dispositif fluo (boudrier, casquette, brassard ou gilet). Nous faisons donc partie des 22 départements dans lesquels ce n'est qu'une recommandation. 15 départements ont même précisé « orange fluo ».

Voici à titre d'exemple ce qui est applicable en Savoie depuis deux ans (à la suite, malheureusement d'une série d'accidents de chasse en 2010-2011) :

« Lors des actions de chasse en battue, traque, chaque participant - chasseur, traqueur ou auxiliaire - est tenu de porter un gilet, une veste ou boudrier de couleur vive fluorescente.

Lors des actions de chasse à l'affût (sauf pour le gibier de passage terrestre), à l'approche ou devant soi, le chasseur est tenu de porter un vêtement ou un accessoire vestimentaire visible de couleur vive fluorescente (largeur minimale de 6 cm pour les brassards).

Lors des actions de chasse au gibier de passage terrestre, le port d'un vêtement ou d'un accessoire vestimentaire visible de couleur vive fluorescente ne sera obligatoire que durant le parcours vers le lieu de l'affût.

Une exception sera faite pour les lots du Domaine Public Fluvial...où aucun dispositif fluo ne sera obligatoire pour chasser le gibier d'eau. »

La saison 2011-2012 (aucun accident) a été une saison de transition, les nouvelles règles sont maintenant inscrites dans le S.D.G.C. de la Savoie. Elles sont donc opposables aux chasseurs et peuvent donner lieu à des contraventions (contravention de 4ème classe - 135 €) ce qui s'est déjà produit cette année dans plusieurs A.C.C.A..

Nous pouvons tous regretter de ne pas avoir le libre choix de la couleur des vêtements que nous portons et déplorer qu'il faille en arriver à des sanctions. Mais la sécurité à la chasse est notre affaire à tous et elle doit être prioritaire sur nos préférences vestimentaires (d'autant plus que le grand gibier - lui - ne distingue pas l'orange fluo). Tout accident a des causes multiples mais si le port d'un gilet fluo permet d'éviter un accident (tel celui qui a récemment endeuillé la vallée de l'Arve) nous avons le devoir de nous y conformer.

Le S.D.G.C. 2013-2019 de la Haute-Savoie est en cours d'élaboration et sera applicable pour l'ouverture de la saison 2013-2014. Nous souhaitons qu'il fasse une large place aux questions de sécurité sans avoir peur de prendre des dispositions contraignantes dans ce domaine.

Activités de l'Association en 2012

- Organisation du Brevet Grand Gibier
- Tir sanglier courant : 172 + 88 BGG
- Réglages d'armes : 420
- Cotation de trophées
- Participation aux journées nationales de l'ANCGG
- Présence et exposition de trophées aux fêtes de la Chasse de Plaine-Joux et Machilly
- Présence aux CA de la FDC et CDCFS

Bilan trésorerie ASDCGG 74 2011- 2012

Recettes 01-03-2011 au 29-02-2012

Reliquat saison 2010-2011	13997.54 €
Vente matériel, livres, accessoires, tombola et réglage	9905.90 €
Cotisations 2011 (après le 01 03.2011)	1755.00 €
Cotisations 2012 (au 29-02 2012)	695.00 €
Inscriptions au brevet 2011(après le 28.02.2011)	116.00 €
Inscriptions au brevet 2012	480.00 €
Intérêts livret épargne	242.89 €

TOTAL DES RECETTES	27192.33 €

Dépenses 01-03-2011 au 29-02-2012

Frais assemblée générale départementale	904.10 €
Cotisation UNUCR	35.00 €
Cotisation grande faune	2980.00 €
Assurance ASDCGG 74	300.00 €
Location stand de tir de Douvaine	1456.48 €
Cotisations ANCGG (137 x 5.00)	685.00 €
Papeterie, timbres, frais postaux	169.20 €
Achats livres, CD rom, écussons	2834.60 €
Frais assemblée générale nationale	435.21 €
Frais de déplacement et repas (brevet grand gibier)	354.00 €
Rétrocession brevet grand gibier (ANCGG)	214.00 €
Achat de grilles présentoir pour l'exposition de trophées	474.70 €
Achat de gilets fluo pour le 30eme anniversaire de l'AD	1800.00 €
Participation publicitaire au concours de chiens sanglier	100.00 €

TOTAL DES DEPENSES	12742.29 €

En caisse au 28-02-2011 **14450.04 €**

Stock de matériel au 28-02-2011 **1692.87 €**



BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom :.....
Prénom :.....
Adresse :.....
Téléphone :..... Email :.....

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2013.

Ci-joint un chèque d'acompte de 40 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

**BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648
Mail : philippe.balsat@orange.fr**

Rappel : Assemblée générale de l'ASDCGG74 le samedi 30 mars 2013 à FAUCIGNY.



**OUVERT du Lundi au
Jeudi de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h**

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

ARMURERIE Chappaz

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55